

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Immeuble situé au 2504, 7^e Rang à Sainte-Séraphine sur le lot 6 742 571.

Avis public est donné que la Municipalité de Sainte-Séraphine doit, lors de la séance du 3 novembre 2026 à 19h, statuer sur une demande d'autorisation de démolition visant l'immeuble au 2504, 7^e Rang Sainte-Séraphine situé sur le lot 6 742 571 du cadastre du Québec. Cette séance est ouverte au public.

La demande a été présentée par monsieur Félix Gagnon, propriétaire de l'immeuble.

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial au sens du règlement de démolition 2023-02 puisqu'il est inscrit dans l'inventaire des biens anciens de la MRC d'Arthabaska. Conformément à l'article 4.9 de ce règlement, la municipalité tiendra une audition publique afin d'expliquer le projet de démolition et de permettre aux personnes intéressées de présenter leurs observations lors de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2026 à 19h au 2660, rue du Centre-Communautaire à Sainte-Séraphine.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Séraphine.

Les oppositions doivent être transmises :

- par courriel : dq@munsainteseraphine.ca
- par courrier ou en personne :
Municipalité de Sainte-Séraphine
2660, rue du Centre-Communautaire
Sainte-Séraphine (Québec) G6P 2S5

Une copie du présent avis public doit être transmise sans délai au ministre de la Culture et des Communications lorsque la demande est relative à un immeuble patrimonial.

Pour obtenir plus d'information concernant cette demande de démolition, les personnes intéressées peuvent communiquer avec le service responsable de l'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Séraphine au 819-752-2444 poste 4221 ou à philippe.habel@mrcarthabaska.ca.

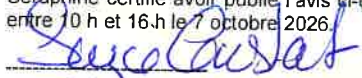
Donné à Sainte-Séraphine, ce 7 octobre 2026.



Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 10 h et 16 h le 7 octobre 2026.



Suzie Constant
Directrice générale et secrétaire-trésorière